

# L'ESSENTIEL 2023

La Cimade  
L'humanité passe par l'autre



**SOLIDARITÉ LIBERTÉ  
ÉGALITÉ PAPIERS**

ÉDITO P2 • FAITS SAILLANTS 2023 P3 • LE MOT DU TRÉSORIER P6 •  
ÉLÉMENTS FINANCIERS P6 • POLITIQUE DE RÉSERVES P8

## ÉDITO



© Aude Millet

Mobilisation et résistance : tels ont été les maîtres-mots de l'année 2023 pour La Cimade et ses équipes face aux multiples attaques déployées contre les personnes étrangères.

Tout au long de l'année, c'est bien sûr le projet de loi asile et immigration qui a été au centre des actions et préoccupations de l'association, jusqu'à son adoption finale par le Parlement en décembre dans une atmosphère chaotique, saturée de discours stigmatisant et criminalisant les personnes migrantes. Décryptage des principales dispositions du projet de loi au fil de ses évolutions législatives successives, actions de plaidoyer et de sensibilisation pointant les conséquences dramatiques du texte pour les personnes étrangères, nombreuses mobilisations et manifestations... Toutes ces actions, menées par La Cimade, seule ou avec ses nombreux partenaires, ont été massivement déployées.

Réagissant dans le même temps à de nombreuses violations des droits et remises en cause de nos principes démocratiques, La Cimade se mobilisait en 2023 contre l'opération Wuambushu à Mayotte, injustement présentée comme une solution aux souffrances vécues par les habitant.e.s de l'île, alors qu'elle n'a fait qu'accroître les injustices et les divisions. Elle dénonçait, notamment

par la forte mobilisation de ses équipes au Centre de rétention administrative (Cra) du Mesnil-Amelot, les expulsions mises en œuvre illégalement par les autorités dans les Cra où les conditions d'enfermement ne cessent de se détériorer. Elle alertait contre les remises en cause de l'état de droit et les entraves aux libertés associatives, lorsque les associations de solidarité étaient pointées du doigt. Elle s'inquiétait de l'inacceptable inversion des responsabilités, lorsqu'elle-même fut faussement mise en accusation au moment du dramatique attentat d'Arras et de l'assassinat du professeur Dominique Bernard.

Tenir bon, ensemble, fut ainsi l'un des leitmotifs de l'année : œuvrer à rétablir les bases d'un débat public apaisé, lutter contre tout raccourci, contre toute contrevérité chaque fois qu'une actualité devient prétexte à surenchère haineuse et xénophobe, rappeler sans cesse qu'une démocratie se préserve et se grandit à travers le respect des règles de l'état de droit, de la dignité et des droits fondamentaux de toutes et tous.

Tout cela n'aurait pas été possible sans les démarches interassociatives et partenariales, qui ont également été des marqueurs de cette année riche en soutiens et échanges mutuels, en manifestations de solidarité, en construction collective d'actions et d'événements pour défendre d'autres politiques migratoires.

Impossible aussi sans la force du mouvement Cimade, de tous ses membres, bénévoles et salarié.e.s, impliqué.e.s au quotidien sur tous les territoires ; un mouvement qui s'est renforcé à travers l'adoption au mois de juin 2023 d'un projet associatif réactualisé et le renouvellement de ses instances locales et nationales.

Bénévoles, salarié-es, partenaires, donateurs et donatrices, toutes et tous ont permis, par leur implication et leur appui, d'imaginer et de faire naître dans nos groupes locaux des temps de partage et de solidarité avec les personnes étrangères que nous accompagnons, autant de points d'appui pour la construction d'une société accueillante et solidaire. C'est bien cet objectif que La Cimade, créée il y a exactement 85 ans cette année, continuera à poursuivre avec constance et détermination.

**HENRY MASSON**  
Président

**FANÉLIE CARREY-CONTE**  
Secrétaire générale

**MONIQUE GUYOT-BERNI**  
Vice Présidente



© La Cimade

Manifestation contre la loi Asile Immigration à Strasbourg

## FAITS SAILLANTS 2023

### ■ Janvier

Lors de son assemblée générale, La Cimade valide un projet, un budget et des orientations stratégiques visant à porter une parole forte et à se mobiliser contre le projet de loi asile et immigration. « Non à la loi asile et immigration. Ni précarité, ni expulsions. Régularisation ! » sera le mot d'ordre de l'année 2023.

Avec ses partenaires et 45 associations, La Cimade se mobilise pour rendre visible l'ampleur et les visages du « sans-abrisme » dans l'agglomération lilloise.

Les actes désespérés et gestes d'automutilations sont fréquents dans les centres de rétention administrative (CRA). La Cimade témoigne de deux tentatives de suicide en une semaine au CRA de Rennes. Ils mettent en lumière les difficultés psychologiques que l'enfermement et l'attente d'une expulsion entraînent ou accentuent.

### ■ Février

La Cimade est co-rédactrice d'un rapport sur la situation et les droits des mineur.e.s isolé.e.s. Un an après la promulgation de la loi relative à la protection des enfants, dite « Loi Taquet », les droits de milliers d'enfants présents sur le territoire ne sont toujours pas respectés.

Face à la grave crise qui frappe Haïti, des organisations de Guadeloupe, Guyane, Martinique, ainsi que des associations nationales comme La Cimade se mobilisent. Elles appellent l'État français à stopper les expulsions vers Haïti, à ne plus enfermer les personnes haïtiennes en centre de rétention et à leur octroyer une protection.

Le 24 février, La Cimade appelle à une marche pacifique à Saint-Brévin pour exprimer sa solidarité envers les personnes migrantes et faire bloc face aux menaces de celles et ceux qui attisent les haines.

Avec ses partenaires, au sein de collectifs inter-associatifs, La Cimade organise collectivement sa mobilisation contre le projet de loi asile et immigration.

## ■ Mars

Le 3 mars, La Cimade manifeste devant le CRA du Mesnil-Amelot pour dénoncer les violations répétées des droits fondamentaux des personnes enfermées.

Dans le cadre du projet de loi asile et immigration, le gouvernement met en avant la nécessité de durcir la double peine. La Cimade publie une vidéo pour expliquer ce qu'est la double peine, quelles en sont les conséquences et pourquoi elle demande son abolition.

Le 15 mars, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences policières, La Cimade diffuse un podcast de récits de personnes étrangères victimes de graves violations de leurs droits imputables aux forces de l'ordre.

Le 18 mars, au col de Montgenèvre, la Grande maraude solidaire rassemble près de 600 personnes. À l'appel du collectif Tous migrants et avec ses partenaires, La Cimade y participe et soutient la population du Briançonnais déterminée à lutter contre les violences des politiques migratoires à cette frontière.

Suite à l'annonce du report de l'examen du projet de loi asile et immigration par le président Emmanuel Macron le 23 mars, La Cimade demande l'abandon pur et simple du texte.

Dans l'océan Indien, La Cimade dénonce les séparations de famille entre Mayotte et La Réunion dans le cadre d'évacuations sanitaires (Evasan). Elle demande le respect des droits fondamentaux des enfants.

## ■ Avril

Dans le cadre du réseau Migreurop, La Cimade organise, avec plusieurs associations, un webinaire d'analyse des réformes européennes en cours sur la migration et l'asile.

La Cimade publie une note d'analyse *Albanie : enjeux migratoires dans les Balkans. Transit, émigration, retours forcés : des mobilités entravées*. Elle contribue à la compréhension de la place de ce pays dans les parcours et les politiques migratoires.

Constatant des difficultés croissantes pour accéder à l'Aide médicale d'État (AME) depuis la réforme du dispositif en 2019, La Cimade et ses partenaires mènent une enquête inédite pour documenter l'ampleur des dysfonctionnements.

À Mayotte, La Cimade dénonce l'opération Wuambushu qui prévoit d'augmenter de façon exponentielle le rythme

des reconduites à la frontière. Cette opération aggrave la précarité de la population et exacerbe les tensions sociales qu'elle prétend combattre.

Publication du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative par La Cimade et les autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.

## ■ Mai

À l'heure où les autorités françaises renouvellent, pour la vingt-et-unième fois, le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de la France, La Cimade et ses partenaires dénoncent les violations des droits par les autorités françaises à la frontière franco-espagnole et présentent les initiatives locales de soutien aux personnes exilées.

Le 29 mai, six habitants du campement de Ouistreham, soutenus par les associations locales et La Cimade ont déposé un référé liberté pour demander l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène des personnes exilées. La justice leur a donné raison.

Le 30 mai, le tribunal administratif de Caen audience trois jeunes étrangers isolés accompagnés par La Cimade et déboutés de leur minorité par le Conseil départemental de l'Orne. Celui-ci est contraint par la justice d'assurer leur mise à l'abri et de prendre en charge l'ensemble de leurs besoins élémentaires jusqu'à ce que l'autorité judiciaire se prononce sur leur minorité.

## ■ Juin

Le 3 juin 2022, le Conseil d'État encadre le recours à la dématérialisation pour les demandes de titre de séjour. Plus d'un an après, la situation ne cesse d'empirer, avec de graves répercussions sur la situation des personnes étrangères. La Cimade et ses partenaires dévoilent un état des lieux des manquements des préfetures.

Le 7 juin, avec le collectif des mort-e-s de la prison, La Cimade participe au quinzième hommage pour honorer la mémoire des femmes et des hommes qui décèdent en détention.

Le 8 juin, les États membres de l'Union européenne parviennent à un accord sur deux des règlements du Pacte européen sur la migration et l'asile. La Cimade décrypte les principaux enjeux des réformes européennes en cours d'adoption et publie ses analyses et propositions.

Du 12 au 16 juin La Cimade participe à « La pirogue du droit » sur le fleuve Oyapock. Organisée par le centre départemental d'accès au droit de Guyane, cette action propose aux juristes, magistrat-e-s et avocat-e-s de Guyane d'embarquer à la rencontre des populations des fleuves frontières de la Guyane, le Maroni et l'Oyapock pour

permettre un accès aux droits aux populations enclavées. L'année 2023 est une année électorale pour La Cimade. À tous les échelons du mouvement, local, régional et national, les instances sont renouvelées. Lors de son assemblée générale du 17 juin, La Cimade renouvelle son conseil national et adopte son projet associatif au terme d'une réflexion collective de deux ans.

## ■ Juillet

Grâce à une importante mobilisation de La Cimade et de ses partenaires associatifs, ainsi que des relais politiques, religieux et médiatiques, la préfecture du Calvados a finalement autorisé un cuisinier et son épouse à déposer une demande « d'admission exceptionnelle au séjour ». Suite à une dénonciation, celui-ci avait été interpellé dans une église alors qu'il était venu prier.

Les équipes de La Cimade, sous l'impulsion de Vox Public et avec les collectifs de sans-papiers, se sont investies dans le projet *Parlement de rue*. Une interpellation publique théâtralisée qui dénonce l'impact du projet de loi asile et immigration sur la vie des personnes migrantes.

## ■ Août

Dans la Drôme, La Cimade participe à la préparation de la septième édition du festival *Les murs ne servent à rien*. Ces trois journées sont consacrées à penser les migrations autrement au travers de rencontres, projections, débats ou expositions.

Le 28 août, La Cimade signe un communiqué inter-associatif en soutien aux ONG solidaires en mer afin de dénoncer les entraves qu'elles subissent dans leurs actions de recherche et de sauvetage en Méditerranée.

## ■ Septembre

Par le biais d'une lettre ouverte publiée le 18 septembre, 41 organisations interpellent le préfet du Nord au sujet des difficultés rencontrées lors des renouvellements de titre de séjour. Du jour au lendemain, à cause de l'administration, des personnes en situation régulière basculent dans l'illégalité et perdent leurs droits.

Du 22 au 24 septembre, La Cimade organise ses journées nationales sur la thématique de l'enfermement et de l'expulsion des personnes étrangères.

## ■ Octobre

Aux côtés de La Cimade, plus de 35 associations signent une tribune dans l'Obs pour dénoncer les attaques formulées à l'encontre des associations de solidarité après le dramatique assassinat du professeur Dominique Bernard à Arras

Le 12 octobre, 34 syndicats, institutions et associations, dont La Cimade, interpellent le gouvernement pour mettre fin à la surpopulation carcérale qui rend la situation des prisons explosives.

Rendez-vous annuel incontournable pour croiser les regards sur les migrations dans une ambiance festive et conviviale, le festival Migrant'scène de La Cimade s'installe du 18 novembre au 9 décembre dans une centaine de villes.

## ■ Novembre

Dans un contexte d'atteintes sans précédent aux droits des personnes étrangères, La Cimade présente, à travers une nouvelle saison de podcasts, des récits de personnes dont la présence en France est considérée comme indésirable par l'État.

Le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, La Cimade dénonce les violations des droits des jeunes en danger isolé-e-s. Aucune distinction en fonction des origines ou de la nationalité ne devrait freiner la protection des enfants.

La Cimade publie un document complet de décryptage du projet de loi asile et immigration avant son examen par l'Assemblée nationale. Parallèlement, un important travail de plaidoyer est mené pour sensibiliser aux dangers que ce texte présente pour les personnes étrangères.

Dans une tribune publiée dans Le Monde le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, La Cimade et plus d'une vingtaine d'organisations appellent à un véritable tournant pour lutter contre les violences et réellement protéger toutes les femmes, quels que soient leur nationalité et leur statut administratif.

Partout sur le territoire les équipes de La Cimade participent aux mobilisations et manifestations contre le projet de loi asile et immigration.

## ■ Décembre

Le 15 décembre, La Cimade organise un débat pour commémorer les 40 ans de la Marche historique pour l'égalité et contre le racisme. Cette commémoration intervient en plein débat sur le projet de loi asile et immigration qui stigmatise une fois encore les personnes étrangères.

Au lendemain du vote de la loi asile et immigration, 45 organisations, dont La Cimade, lancent un appel au retrait de cette loi et à continuer la mobilisation. Elles dénoncent un texte qui tourne le dos aux forces de la société et remet en cause la garantie de droits fondamentaux et les libertés publiques.

## LE MOT DU TRÉSORIER

Chères donatrices, chers donateurs,

2023 est encore, grâce à vous, une année exceptionnelle avec un niveau de dons supérieur à celui de l'année passée. 4 391 K€ ont été collectés soit 263 K€ de plus que l'an passé alors que la situation économique s'est dégradée avec une inflation importante.

Par ailleurs, nous constatons que les appels à dons se multiplient et que les sollicitations se font de plus en plus nombreuses du fait d'un retrait de l'Etat sur nombre de sujets et de la multiplication des causes qui font appel aujourd'hui à la générosité du public.

Globalement, vous nous restez fidèles et nous vous en remercions chaleureusement. De nouveaux donateurs nous rejoignent également et nous nous en réjouissons d'autant que l'avenir s'assombrit et que la fabrique des sans-papiers tourne à plein.

Nous avons besoin de vous pour défendre sur le terrain nos valeurs et assumer nos missions. Sans vous, rien ne serait possible...

Encore une fois, merci !

**Jacques Blanc**  
Trésorier National en 2023

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

### LES RESSOURCES DE LA CIMADE EN 2023

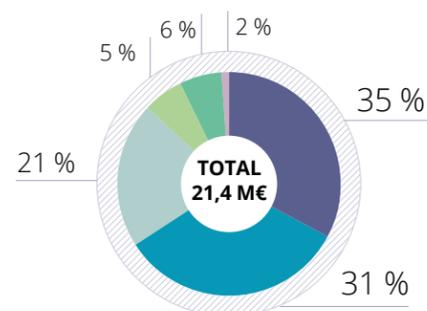
Le modèle socio-économique de notre association est basé sur la mobilisation de milliers de bénévoles, la collecte de dons auprès des particuliers, les subventions publiques et privées, les concours publics.

Les **ressources totales** de l'organisation se sont élevées à plus de 20 M€ (20.968 k€) en 2023, en hausse de quasiment 1,3 M€ par rapport à 2022, soit + 6,6 %.

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la valorisation de l'engagement bénévole de près de 900 k€. Dimension essentielle des ressources, **l'engagement bénévole** est valorisé à hauteur de 7,4 M€ en 2023. Cela correspond à l'implication de 2 585 bénévoles, en hausse par rapport à l'année précédente (+ 183). Ces bénévoles ont contribué par leur temps et par la mobilisation de leurs compétences aux différentes activités de l'association.

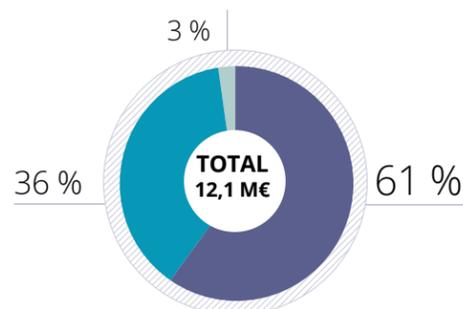
Les **subventions et concours publics** représentent en 2023 31 % du total des ressources, soit un montant de 6 705K€.

La générosité du public est une autre source primordiale de financements. **Les dons** représentent 21 % du total des ressources, soit 4 391 k€. A noter, une hausse de 6 % du montant des dons par rapport à 2022 (+ 263 k).



### NOS RESSOURCES GLOBALES EN 2023...

■ Bénévolat	7 450
■ Subventions et concours publics	6 705
■ Générosité du Public	4 391
■ Fondation et financements privés	1 117
■ Produits des activités annexes et autres produits	1 303
■ Déficit	435



### ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (Y COMPRIS BÉNÉVOLAT)

■ Bénévolat	7 450
■ Dons et legs	4 391
■ Autres produits	318

### L'UTILISATION DE NOS RESSOURCES EN 2023

Les dépenses atteignent 21 398 k€ dont 7,450K€ de valorisation du bénévolat.

Hors bénévolat, elles représentent 13 948k€, en augmentation de 672K€ par rapport à l'année passée (+ 5%).

Le total des **rémunérations des salarié.es**, cotisations, impôts et taxes afférentes représente 64% des dépenses (hors bénévolat). Le montant brut total des trois rémunérations les plus importantes de La Cimade s'élève à 176 231 €.

Le total des **achats et charges externes** (honoraires, locations, frais de déplacements, etc.) s'élève à 3 994 k€, soit 29 % des dépenses globales (hors bénévolat).

Les dépenses consacrées aux **missions sociales** représentent 74 % des dépenses totales (hors bénévolat). Les dons sont consacrés à plus de 50 % au financement de ces missions sociales.

Les missions sociales correspondent aux actions réalisées par La Cimade au service des personnes réfugiées et migrantes. Elles sont menées par les pôles opérationnels de la Cimade : pôles thématiques et solidarités internationales, vie associative au siège, projets (mission bidonvilles à Montpellier par exemple), actions en régions et dans les groupes locaux, dans nos établissements de Massy et de Béziers, au centre Frantz Fanon de Montpellier, en prison et dans les centres de rétention.

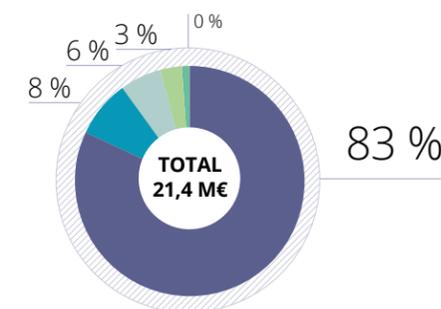
Les **frais de recherche de fonds et de fonctionnement** (2.966 k€) représentent 21 % des dépenses (hors bénévolat). Seulement un tiers des ressources issues de la générosité du public est consacré à la prise en charge de ces dépenses.

### La conduite d'une réflexion structurante sur le modèle socio-économique de l'association

Un déficit était prévu pour 2023 dans un contexte d'investissements impulsés depuis 2022 pour le renforcement de La Cimade. Il s'avère au final plus important que ce qui était projeté, (- 429 k€ au lieu de - 97 k€). Principale explication, des produits en augmentation par rapport aux deux années précédentes, mais dans une moindre proportion que prévue. Les dépenses ont quant à elles été maîtrisées. Parallèlement, si les fonds propres de l'association ont été réduits par deux années déficitaires consécutives, le niveau des réserves globale dont dispose La Cimade demeure important.

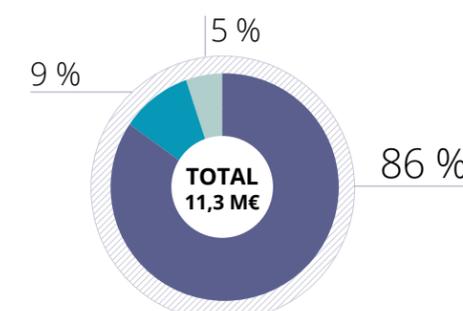
Cette situation s'inscrit dans le contexte du choix fait depuis 2022 de mener une politique d'investissement pour renforcer la structuration interne de La Cimade, ses outils et le déploiement de ses projets. Cela s'est traduit par des investissements dans les ressources humaines, et notamment dans le renforcement des fonctions support au siège de l'organisation et des équipes en région, dans la formation et l'accompagnement des bénévoles et salarié.e.s, dans le déploiement de nouveaux outils numériques... Les investissements intègrent également une politique pro-active de développement de nos financements, particulièrement au niveau de nos donateurs, qui a commencé à porter ses fruits mais atteindra son plein effet dans les années à venir.

Un travail autour du modèle socio-économique de l'association a été entamé en 2024, dans l'objectif de l'atteinte d'un équilibre budgétaire structurel, à travers trois axes de réflexion : la maîtrise des dépenses d'exploitation, la recherche de nouveaux financements et la politique de réserves.



### UTILISATION DES RESSOURCES

■ Actions réalisées en France y compris bénévolat	17 700
■ Frais de fonctionnement	1 648
■ Frais de recherche de fonds	1 318
■ Autres charges	700
■ Actions réalisées à l'étranger	35



### UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT

■ Missions sociales (y compris bénévolat)	9 746
■ Frais de recherche de fonds	999
■ Frais de fonctionnement	620

## BILAN ET TRESORERIE

### Des fonds propres importants, peu de dettes

L'association La Cimade conserve au 31 décembre 2023 une bonne solidité financière, avec un niveau de **fonds propres** importants, à hauteur de 6 243 k€, représentant 57 % du total du bilan. Ces fonds propres permettent de dégager un fonds de roulement de 4 461 k€, soit 4 mois de dépenses d'exploitation.

Les **dettes** ne représentent que 21 % du passif, pour un total de 2 360 k€, en baisse de 332 k€ par rapport à 2022.

Côté **actif du bilan**, l'actif immobilisé, qui représente les biens durables dont la Cimade est propriétaire, s'élève à 3.619 k€.

Les principaux investissements incorporels ont été effectués dans l'évolution de Cimadocs (47 K€) et l'application SAAM (8 K€). Les investissements corporels se composent de travaux d'agencements du centre de Massy (29 K€), d'achats de deux véhicules pour le centre de Massy et pour Béziers (36 K€) et de matériel informatique (73 K€).

L'actif circulant s'élève à 2.140 K€.

Les **disponibilités et placements** diminuent de 1.029 k€ en 2023, soit une baisse de 16%. Cette baisse est liée au résultat d'exploitation déficitaire 2023 (-595 K€) et à une baisse des créances de 355 K€.

Il faut compléter ce tableau par la prise en compte des **fonds propres de deux structures au service de la mise en œuvre du projet de La Cimade** : la Fondation Cimade et le Fonds de dotation. 3 239 k€ de fonds propres pour la première ; le second a vu son bilan fortement augmenter entre 2022 et 2023, passant de 628 k€ à 1 827k€, grâce à l'intégration en créances de deux nouveaux legs significatifs. Ces deux structures contribuent à la fois à la mise en œuvre du projet de La Cimade en abondant depuis plusieurs années le budget d'exploitation de l'association et à sa pérennité en facilitant la préservation et l'entretien du patrimoine immobilier et la mise en œuvre de projets exceptionnels.

### // BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF EN €	2023	2022	PASSIF EN €	2023	2022
Actif immobilisé	3 619 009	3 710 449	Fonds propres	6 243 074	6 803 105
Stock	71 043	65 693	Fonds dédiés et provisions	1 584 730	1 682 407
Créances	2 068 918	2 423 880	Dettes financières	581 982	656 238
Disponibilités et placements	5 149 498	6 178 016	Dettes d'exploitation	1 777 584	2 035 259
Charges constatées d'avance	38 909	35 286	Produits constatés d'avance	760 007	1 236 315
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 947 377</b>	<b>12 413 324</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 947 377</b>	<b>12 413 324</b>

## POLITIQUE DE RÉSERVES

Conformément aux dispositions arrêtées lors de l'Assemblée Générale de juin 2022, la politique de réserves de La Cimade doit répondre à un double enjeu :

> Assurer le financement du fonctionnement de l'association et préserver son avenir. A ce titre, une réserve de précaution de

4 500 k€ a été constituée pour répondre aux incertitudes liées aux subventions et à la collecte des dons. Elle représente 4 mois d'activité courante.

> Conduire une politique d'investissement pour l'entretien et la rénovation du patrimoine de La Cimade (CPH de Massy, locaux de Lyon et Marseille, siège). La Fondation Cimade et le Fonds de dotation contribuent à cette politique d'investissement grâce à leurs fonds propres.

Association de solidarité active, La Cimade agit pour le droit et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 585 bénévoles et de 145 salarié-e-s en métropole et en outre-mer. La Cimade accompagne, héberge et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centres de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Toutes les informations de ce document sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2023 approuvés par l'Assemblée Générale de La Cimade du 22 juin 2024. Les comptes 2023 ont été certifiés sans réserve par le Commissaire Aux Comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, ainsi que ceux du Fonds de dotation La Cimade, créé en 2019.

Le label «Don en Confiance» atteste que l'association La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.

Le 16 décembre 2022, le Conseil d'Administration du Don en Confiance a renouvelé le label de La Cimade pour une durée de trois années.



La Cimade  
L'humanité passe par l'autre

91, rue Oberkampf 75011 Paris  
Relations donateurs  
TEL : 01 44 18 66 06  
dons@lacimade.org



>> [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)  
>> [www.boutique.lacimade.org](http://www.boutique.lacimade.org)

Septembre 2024

Coordination et réalisation : Louise Lacombed

Editée par La Cimade

Responsable de la publication : Aude Millet

Conception graphique : Le Sourire en Prime

Photo de couverture : © Lilian Presumey

Impression : Siman

